

l'étude du projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de modifier la loi nationale de 1954 sur l'habitation aux fins suivantes: favoriser davantage les demandes d'habitations, en augmentant les proportions des prêts et en prolongeant les périodes de remboursement des prêts consentis aux propriétaires-occupants et aux constructeurs de maisons, et favoriser également les demandes d'habitations à loyer; porter de vingt-cinq millions de dollars à cinquante millions de dollars le montant global qui peut être payé sur le Fonds du revenu consolidé aux fins de réaménagement urbain; porter de deux cents millions de dollars à cinq cents millions de dollars le montant des prêts destinés à l'amélioration de maisons; qui peuvent être garantis aux termes de la Partie IV de la loi par la Société centrale d'hypothèques et de logement; autoriser la Société à procéder, de concert avec les gouvernements provinciaux et les municipalités, à l'acquisition, à l'amélioration et à la conversion d'immeubles existants dans les zones de réaménagement urbain pour des fins d'habitation; autoriser la Société à consentir des prêts aux universités en vue de les aider à la construction de maisons pour étudiants; autoriser la Société à consentir des prêts, et des déductions à l'égard de ceux-ci, aux municipalités ou aux autres autorités municipales compétentes en vue d'aider à la construction de projets d'égouts pour supprimer la pollution des eaux; pourvoir, en outre, à certaines modifications concernant l'application de la loi.

La motion est adoptée.

LE CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITÉ

MESURE TENDANT À L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL, À L'EXERCICE DE CERTAINS POUVOIRS, ETC.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour l'étude du projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant l'établissement et le fonctionnement d'un Conseil national de la productivité ainsi que la nomination de ses membres et de son personnel, tendant à déterminer ses attributions et ses objets, à l'autoriser à exercer certains pouvoirs, et à établir des dispositions relatives à d'autres sujets qui s'y rattachent et en découlent.

La motion est adoptée.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

MESURE TENDANT À AUTORISER DES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AUX PROGRAMMES PROVINCIAUX

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative aux fins suivantes: autoriser le ministre du Travail à conclure des accords avec

[L'hon. M. Walker.]

les gouvernements provinciaux pour encourager la formation technique et professionnelle et autoriser le Canada à contribuer au coût des frais des programmes de formation technique et professionnelle entrepris par les autorités provinciales, y compris des contributions à l'égard des frais de premier établissement pour les facilités de formation relevant de ces programmes; autoriser le ministre du Travail à entreprendre des programmes de formation technique et professionnelle à l'intention de catégories précises de personnes; pourvoir à l'établissement et au fonctionnement d'un conseil consultatif ainsi qu'à la nomination de ses membres et de son personnel et déterminer ses attributions; établir des dispositions relatives à d'autres sujets qui s'y rattachent et en découlent.

La motion est adoptée.

QUESTIONS OUVRIÈRES

MENACES DE GRÈVE DU RAIL—DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LES RÉUNIONS DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Le ministre du Travail communiquera-t-il à la Chambre l'issue des entretiens que le ministre et ses collègues ont eus dernièrement à Montréal avec les représentants des syndicats et des chemins de fer pour tâcher d'éviter une grève générale du rail?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Mes collègues, le ministre des Transports et le ministre des Postes, ainsi que moi-même avons rencontré les représentants du comité de négociations des syndicats d'employés non-itinérants, après quoi nous avons rencontré les présidents des deux principaux réseaux de chemins de fer canadiens. La discussion, qui a porté sur les divers aspects du différend, a été très cordiale. Toutefois, les syndicats représentant le personnel non-itinérant n'ont pas réussi à réunir au complet les membres de leur comité de négociation, car ils attendaient l'arrivée de deux ou trois représentants venant de l'Ouest. Ils tiennent donc leur réunion cet après-midi et ils se mettront, j'espère, en rapport avec nous au cours de la journée.

L'hon. M. Chevrier: Envisage-t-on une autre entrevue avec ces représentants?

L'hon. M. Starr: On verra, selon l'issue de la réunion de cet après-midi.

LES PIPE-LINES

AMÉNAGEMENT POSSIBLE D'UN PIPE-LINE QUI AMÈNERAIT LE PÉTROLE À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Je voudrais poser au premier ministre une question que m'inspire le grand intérêt manifesté par tout le Canada quant à savoir si le gouvernement